

WattElse?

Électricité

Lumières

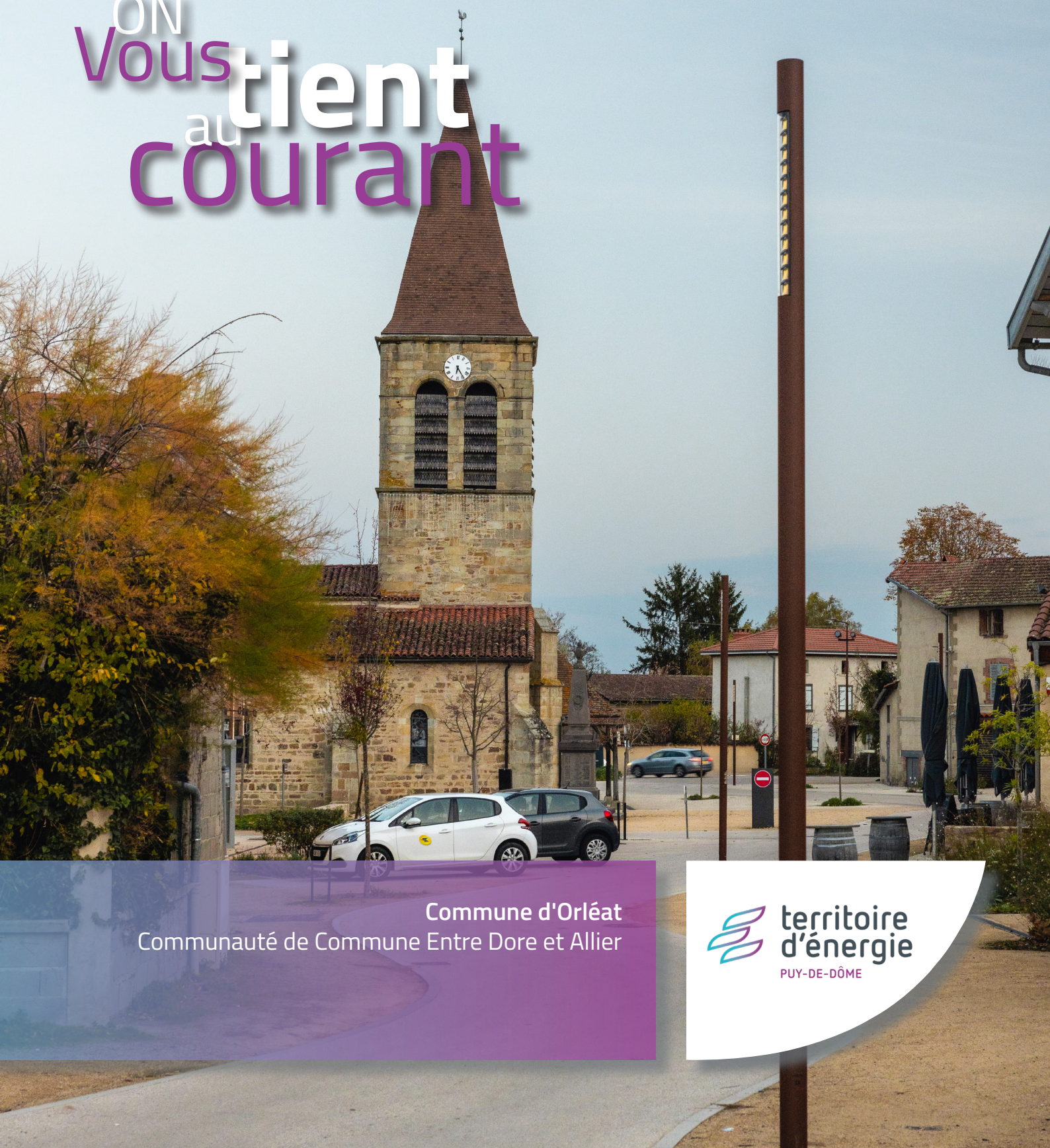
Syndicat

Énergie



Janvier 2026 Numéro #15

ON
Vous
au
tient
courant



Commune d'Orléat
Communauté de Commune Entre Dore et Allier

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

À l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de projets accomplis.

L'année 2026 sera marquée par un rendez-vous important : les élections municipales. Elles ouvriront ensuite la voie au renouvellement de la gouvernance de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, une étape essentielle pour assurer la continuité de nos projets énergétiques sur l'ensemble du territoire et permettre au syndicat de poursuivre pleinement ses missions.

Cette newsletter est l'occasion de rappeler le rôle et les responsabilités des délégués au sein de TE63, leurs engagements tout au long du mandat, ainsi que leurs participations aux instances. Elle a également vocation à accompagner, dès à présent, la préparation des désignations de délégués au sein de vos communes.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL

Président de TE63

SignaturePPI

TE63 et Enedis ont officialisé, à l'occasion du Salon des Maires 2025, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2030, successeur du PPI 2022-2025.

Ce programme prévoit 45 M€ d'investissements sur 5 ans pour renforcer, moderniser et sécuriser le réseau électrique du Puy-de-Dôme :

- Renforcement HTA/BT : 2,5 M€
- Sécurisation climatique : 25,2 M€
- Modernisation du réseau HTA/BT : 17,3 M€



Une **charte de communication** accompagne ce PPI. Chaque année, **5 ou 6 chantiers pilotes** feront l'objet d'une communication plus conséquente (réunions en mairie, panneaux de communication sur les chantiers et documents de synthèse remis aux communes). L'objectif de cette communication commune est de valoriser les travaux sur le réseau public d'électricité, d'informer les habitants.

#Actualités

Comité Syndical du 13 décembre 2025

Le Comité syndical a principalement porté sur les orientations financières du syndicat avec l'examen du **Rapport d'orientation budgétaire 2026**, qui fixe les priorités financières pour l'année à venir et prépare l'élaboration du budget.

Les élus ont également validé le renouvellement de la **convention de mandat TE63/SEMELEC63 pour 2026**, permettant la poursuite des accompagnements techniques auprès des communes en matière d'électrification et d'éclairage public.

Enfin, plusieurs points liés aux ressources humaines ont été adoptés, notamment l'**adhésion au contrat de groupe "santé"** et au **contrat de groupe "prévoyance"** proposés par le CDG63, afin de renforcer la protection sociale des agents du syndicat.

Le prochain Comité syndical aura lieu le **21 février 2026**, marquant le dernier rendez-vous de la mandature actuelle avant le renouvellement des instances.

Début des travaux des réseaux de chaleur

À La Tour-d'Auvergne, la mise en œuvre du futur réseau de chaleur a débuté avec les travaux de terrassement de la chaufferie bois.

Ce projet fournira 962 MWh/an d'énergie renouvelable et permettra d'éviter 276 tonnes équivalent CO₂ chaque année. Les bâtiments actuellement chauffés au fioul bénéficieront ainsi d'une solution plus durable, plus économique et mieux adaptée aux enjeux environnementaux du territoire.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2026, avec une inauguration envisagée à l'été 2026.



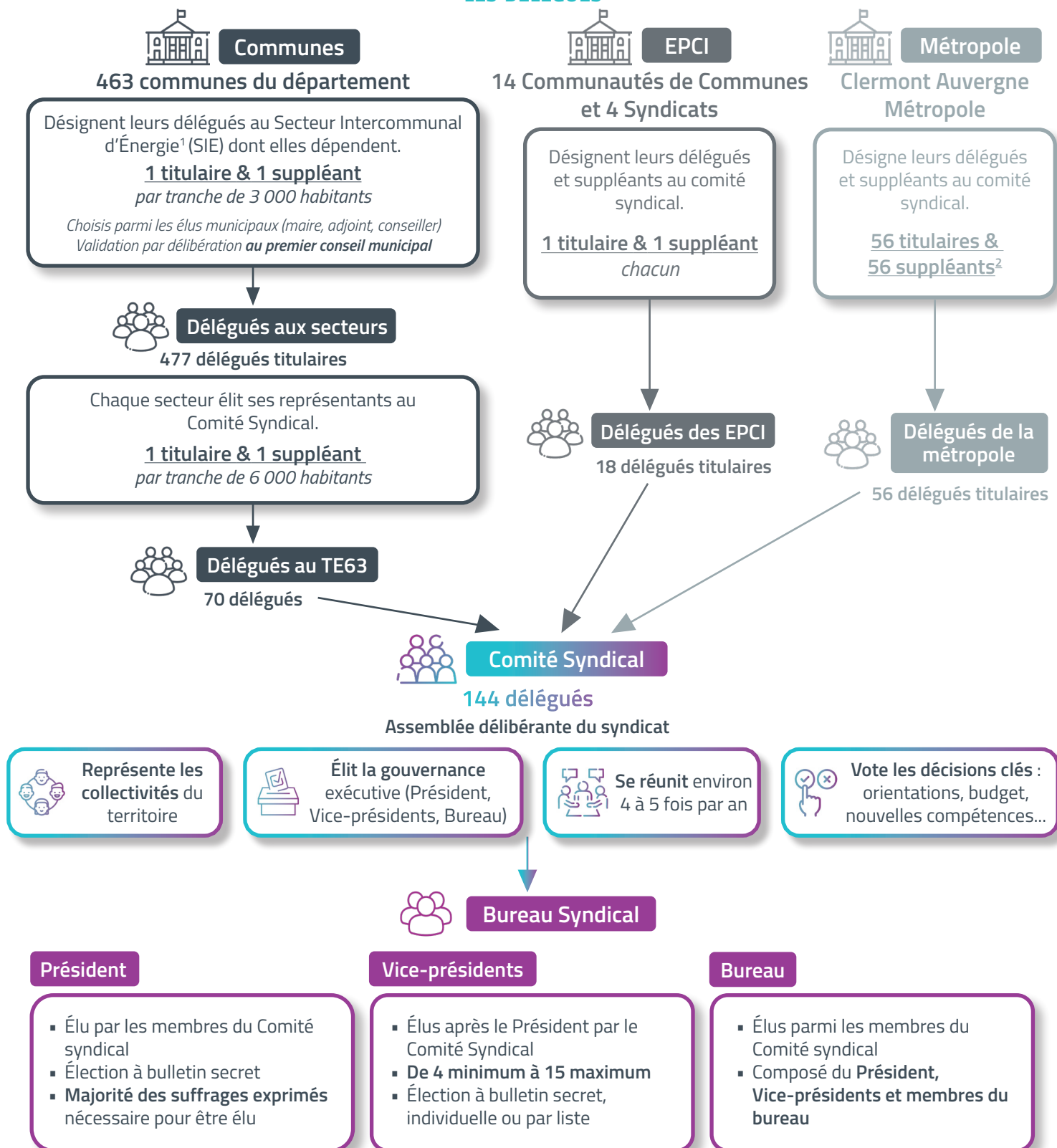
#LesÉlections

Les élections municipales approchent : elles marqueront le début d'une nouvelle mandature pour les élus locaux, mais aussi pour TE63.

À leur issue, les communes, communautés de communes, syndicats et la métropole, adhérents du syndicat, désigneront leurs représentants au sein de TE63. **Une étape essentielle qui permettra de renouveler la gouvernance du syndicat et d'assurer la continuité des projets énergétiques sur le territoire.**

DÉROULEMENT

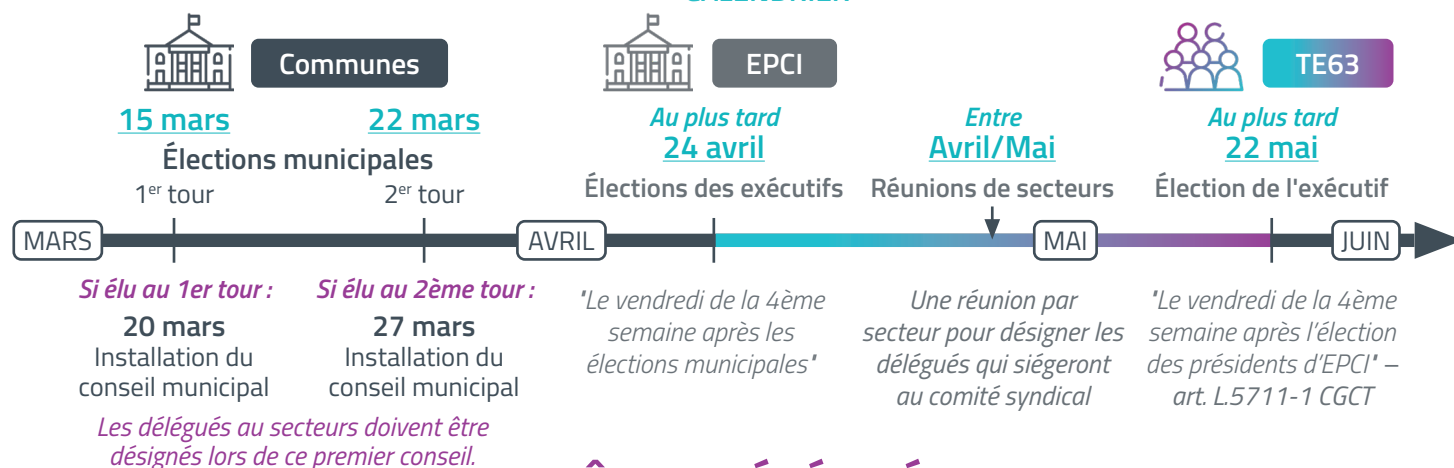
LES DÉLÉGUÉS



¹ Les 14 secteurs correspondent aux limites géographiques des communautés de communes, sauf pour la commune de Saulzet le Froid.

² Nombre de délégués proportionnel à la population de la métropole par rapport à celle du département

CALENDRIER



ÊTRE DÉLÉGUÉ

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ

Être délégué au sein de TE63, c'est occuper une fonction essentielle pour le bon fonctionnement du syndicat. Ce rôle s'exerce à la fois au service du collectif — en participant aux décisions stratégiques — et au bénéfice de sa commune, en représentant ses besoins et ses priorités. Le délégué est ainsi un relais entre le territoire, les collectivités et TE63.

Pour le syndicat

- Participer à la définition des grandes orientations de TE63
- Suivre les projets structurants en matière d'électricité, d'éclairage public ou d'énergies renouvelables
- Représenter sa collectivité au sein d'une instance collective
- S'impliquer dans les enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain

Pour sa collectivité

- Être l'interlocuteur de sa commune au sein du syndicat
- Faire remonter les besoins et attentes du territoire
- Suivre les projets locaux en lien avec les missions du syndicat
- Veiller à ce que les décisions prises au syndicat tiennent compte des réalités du terrain

LES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGUÉ

Assumer le rôle de délégué implique un certain nombre d'engagements qui rythment le mandat :



Être présent et assidu aux réunions locales et Comités Syndicaux



Représenter le syndicat avec sérieux et engagement



Relayer les informations auprès de sa collectivité



Être à l'écoute des besoins du territoire



Participer activement aux échanges et prises de décision



Agir dans l'intérêt général, avec impartialité et transparence



S'informer régulièrement sur les projets et actualités du syndicat



S'impliquer avec curiosité, même sans être expert des sujets

COMITÉ SYNDICAL

QUORUM



Lors des réunions du Comité syndical, les décisions ne peuvent être votées que si un nombre minimum de délégués est présent : c'est ce qu'on appelle le **quorum**. Il correspond à la **moitié des membres plus un** (Article L.2121-17 du CGCT).

Par exemple, pour le mandat actuel, le Comité syndical compte 140 délégués : le quorum est donc fixé à 71 présents pour que les délibérations puissent être votées.

SÉANCE

J-5

- Convocation envoyée aux délégués titulaires 5 jours francs avant la séance
- Contient la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour
- Le dossier des délibérations est consultable sur l'extranet

Chaque délégué doit confirmer sa participation ou non

En cas d'absence : Remplacement par un suppléant

- Doit être du même Secteur Intercommunal d'Énergie
- Ne peut remplacer qu'un seul titulaire de son secteur

Si vraiment aucun suppléant n'est disponible et en cas de dernier recours, il est possible de déléguer son pouvoir :

- Le titulaire confie son vote à un autre titulaire présent
- À utiliser **uniquement si aucun suppléant disponible**
- **Le pouvoir n'est pas compté dans le quorum**



POINT D'ATTENTION

En cas d'absence de quorum, pour qu'un comité syndical puisse être reprogrammé, la séance **doit être officiellement ouverte** et les absences **doivent être constatées** et mentionnées sur le procès-verbal.

Chaque report mobilise les équipes, implique le déplacement de délégués de tout le département et génère des coûts importants.

C'est pourquoi la **présence des délégués** — ou de leurs suppléants — **est essentielle** pour éviter ces reports et garantir le bon déroulement des instances.

JOUR J

Comité Syndical

QUORUM ATTEINT

La séance peut débuter et les délibérations peuvent être votées.

QUORUM NON ATTEINT

La séance peut se tenir, mais aucun vote ne peut avoir lieu. Il faudra reconvoquer les délégués pour voter.

J+1 OUVRE

Nouvelle convocation

J+3

Nouveau comité syndical sans obligation de quorum

Dans la semaine suivant le Comité Syndical

Une fois le comité terminé, les délibérations sont envoyées au contrôle de légalité à la Préfecture pour être visées, puis publiées sur le site internet de TE63.

Temps d'échanges

LES RÉUNIONS DE SECTEURS OU APÉROS TECHNIQUES

Parmi ses engagements, le délégué doit participer aux réunions de secteur pour échanger sur les projets et besoins de son territoire.

Chaque année, TE63 organise des réunions, désormais appelées « Apéros Techniques » avec les délégués des communes, pour faire le point sur les projets et travaux réalisés sur leur secteur.

Ces rencontres annuelles leur permettent de :



Échanger sur les projets et besoins locaux en matière d'énergie



Identifier les problématiques rencontrées sur le terrain



Renforcer la collaboration entre TE63 et les collectivités

Pour favoriser les échanges, ces réunions sont conçus dans un format interactif et convivial, avec des présentations ciblant à la fois les actualités générales et celles propres à chaque secteur.

L'objectif est de permettre des **discussions constructives** et de **maintenir un dialogue régulier** avec les élus locaux, afin de travailler ensemble de manière efficace tout au long du mandat.

En 2026, année électorale, les réunions de secteur seront organisées dans le but d'élire les délégués qui siégeront au comité syndical de TE63. Ainsi, elles auront lieu entre Avril et Mai (voir le calendrier dans les pages précédentes).

LES WEBINAIRES

Pour accompagner au mieux les secrétaires de mairie, d'EPCI ainsi que les élus dans leurs démarches, nous proposons désormais des webinaires. Dans un format court, l'objectif est de vous apporter la bonne information et de répondre aux questions techniques et administratives de manière simplifiée.

Ainsi, en pleine préparation des élections municipales, TE63 proposera **trois sessions de webinaires d'information** en visioconférence. L'objectif de **clarifier le fonctionnement des élections et désignations au TE63**, de **présenter le calendrier complet**, et d'**expliquer les supports et guides pratiques** qui seront remis aux futurs délégués pour les aider dans leurs missions.

Trois créneaux au choix :

- **Lundi 2 février – 15h à 16h**
- **Mardi 3 février – 11h à 12h**
- **Jedi 5 février – 14h à 15h**

La participation se fait **sur inscription**. Les liens ont été envoyés sur les boîtes mail génériques des communes afin de permettre aux élus et agents de choisir le créneau qui leur convient. En cas de non-réception, contactez-nous à l'adresse communication@te63-sieg.fr.



36 rue de Sarliève

Centre d'affaires du Zénith - CS 20004

63808 CURNON D'Auvergne Cedex

Tél : 04 73 34 24 10

Mail : communication@te63-sieg.fr

Site internet : www.te63-sieg.fr



NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : **Sébastien GOUTTEBEL**
- Rédaction et mise en page : **Coralie MILLET**
- Tirage : **580 exemplaires**
- Impression : **Imprimerie Porçu**
- ISSN n° **2967-3062**
- Dépôt légal : **01/2026**